Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 février 2012

2012 DAC 95 G Fixation du prix de vente au public de l'ouvrage consacré « A la découverte des trésors des Archives de Paris – Autour du portefeuille de Ministre des relations extérieures de Talleyrand. Quelle diplomatie pour la France napoléonienne ? »

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu l'article 66 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, particulièrement en ce qui concerne les archives ;

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012 par lequel M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation la fixation du prix de vente au public de l'ouvrage consacré « A la découverte des trésors des Archives de Paris – Autour du portefeuille de Ministre des relations extérieures de Talleyrand. Quelle diplomatie pour la France napoléonienne ? » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle Pourtaud au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le prix de vente au public de l'ouvrage consacré « A la découverte des trésors des Archives de Paris – Autour du portefeuille de Ministre des relations extérieures de Talleyrand. Quelle diplomatie pour la France napoléonienne ? publié par la direction des services d'archives de Paris, 2011, I.S.B.N. 972-2-86075-017-2, est fixé à 10 euros.

Article 2 : Les recettes seront constatées sur le chapitre 70, nature 7088, rubrique 315, du budget de fonctionnement du département de Paris de 2011 et des exercices ultérieurs.